

Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget de 2019

Centre canadien de politiques alternatives

3 août 2018

Liste de recommandations

Recommandation 1 : Se concentrer sur la production de recettes et la stabilité dans les recettes fédérales par des réformes fiscales progressives.

Recommandation 2 : Affecter des ressources à l'engagement de réconciliation du gouvernement du Canada avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Recommandation 3 : Établir des mesures fiscales proactives et réactives, partiellement rattachées aux recettes des taxes sur les émissions carboniques provinciales/fédérales, pour faciliter une transition équitable des combustibles fossiles à une économie durable.

Recommandation 4 : Mettre sur pied un fonds d'adaptation à l'intention des travailleurs et des industries négativement touchés par les droits de douane américains, lequel serait financé en partie par des tarifs compensateurs appliqués aux importations américaines.

Recommandation 5 : Investir dans des programmes nationaux qui amélioreront les services publics et les rendront plus abordables, comme l'assurance-médicaments universelle à payeur unique et la garde d'enfants.

Introduction

Le Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) se réjouit de l'occasion qui lui est offerte de présenter au Comité ses priorités pour le prochain budget fédéral. Le CCPA est l'une des principales sources d'idées politiques progressistes au Canada. Depuis plus de 37 ans, nos travaux engendrent l'enracinement de solutions de politique publique dans les valeurs de justice sociale et de durabilité.

Notre Budget fédéral alternatif (BFA) annuel, qui en est maintenant à sa 24^e année, applique ces valeurs à la politique fiscale fédérale, d'une façon qui améliorerait la compétitivité du Canada, stabiliserait les recettes fédérales et placerait notre économie sur une trajectoire plus durable. Les recommandations qui suivent sont tirées de la prochaine édition (2019) du BFA, élaboré en partenariat avec des chercheurs, des activistes et des dirigeants d'un vaste spectre d'organismes de la société civile représentant des millions de Canadiens¹.

Recommandation 1 : Se concentrer sur la production de recettes et la stabilité dans les recettes fédérales par des réformes fiscales progressives.

Des décennies de réductions d'impôt ont miné la santé du Trésor fédéral. Ces réductions limitent la capacité du gouvernement à faire preuve de souplesse lors de ralentissements économiques, à investir et à élargir les programmes et services publics essentiels (p. ex. l'introduction proposée de programmes nationaux d'assurance-médicaments et de garde d'enfants à prix abordable), ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures visant à réduire l'inégalité des revenus.

Les recettes fédérales représentent actuellement 14,4 % du PIB, soit bien moins que la moyenne de 16,4 % des 50 dernières années. Cette différence de 2 % correspond, pour l'année 2019 à elle seule, à une perte de 46 milliards de dollars. Le Canada, en d'autres mots, n'a pas un problème de dépenses, mais bien de recettes.

Comme il est proposé dans le BFA 2019, le gouvernement devrait se consacrer en priorité à éliminer de coûteuses échappatoires fiscales (dépenses fiscales) qui profitent essentiellement aux personnes touchant les revenus les plus élevés au Canada, dont la déduction pour option d'achat d'actions et le traitement fiscal préférentiel des gains en capital, pour générer 18 milliards de dollars de plus par année en recettes. De même, le gouvernement devrait envisager d'imposer un impôt sur la fortune aux patrimoines évalués à plus de 5 millions de dollars, similaire aux droits de succession en vigueur aux États-Unis et dans de nombreux autres pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (recettes potentielles : 2 milliards de dollars par année).

Le gouvernement devrait continuer de sévir contre la fraude fiscale et l'évitement fiscal; par exemple, par l'imposition d'une retenue d'impôt de 1 % sur les actifs de société détenus dans les paradis fiscaux connus (recettes : plus de 2 milliards de dollars par an). Des recettes pourraient aussi être récupérées auprès de sociétés de commerce électronique dont le siège se situe à l'étranger (p. ex. Google, Facebook et Netflix) qui, à l'heure actuelle, ne facturent pas la TVH sur les services fournis aux Canadiens (comme sont tenus de le faire leurs concurrents canadiens).

Enfin, bien qu'on doive s'attendre à ce que le gouvernement subisse des pressions pour réduire le taux d'imposition des sociétés des suites des coupures opérées par Trump plus tôt cette année, nous suggérons que le Canada hausse le taux maximal des sociétés pour égaler l'actuel taux de 21 % en vigueur aux États-Unis. Cette mesure, associée à une augmentation connexe du taux d'imposition des petites entreprises, porté à 15 %, engendrerait annuellement des recettes de 12 milliards de dollars – fonds qui pourraient être réinvestis dans des services sociaux existants et nouveaux services sociaux (voir les exemples fournis à la recommandation 5), servant également de « tampon » en cas de ralentissement économique future.

Recommandation 2 : Affecter des ressources à l'engagement de réconciliation du gouvernement du Canada avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

Depuis 1996, un plafond de 2 % sur l'augmentation annuelle du financement de programmes et services fondamentaux des Premières Nations a engendré des pertes constantes face à l'inflation et à l'accroissement de la population, entre autres inducteurs de coûts. Il s'est ainsi avéré impossible de combler l'écart socioéconomique entre les citoyens des Premières Nations et les autres Canadiens.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à plusieurs reprises à éliminer le plafond de 2 %. Dans le cadre de trois budgets fédéraux, le Canada s'est assuré que le financement de certains programmes et services excède 2 % par année. Dans de nombreux autres cas, cependant, le plafond demeure en place (même non officiellement).

Les augmentations annuelles au titre de la gouvernance et de l'administration n'ayant pas dépassé 2 % au cours des 22 dernières années, les gouvernements des Premières Nations ont été incapables d'établir une infrastructure de gouvernance moderne, d'embaucher du personnel qualifié et faire en sorte qu'il demeure en poste, ou de gérer des programmes destinés à améliorer les résultats pour leurs citoyens.

Le gouvernement fédéral devrait investir 2,5 milliards de dollars au cours des trois prochaines années dans les quatre domaines de la capacité de gouvernance : le financement du soutien des bandes, les avantages sociaux des employés des bandes, le développement professionnel et institutionnel et le financement des conseils tribaux.

Pour remédier à l'insuffisance du financement des infrastructures sur les réserves, le gouvernement devrait aussi investir 5 milliards de dollars sur trois ans dans des projets de logement, d'aqueduc, de routes et d'autres projets de construction qui améliorent la qualité de vie et ont des avantages évidents pour la compétitivité économique du Canada.

Recommandation 3 : Établir des mesures fiscales proactives et réactives, partiellement rattachées aux recettes des taxes sur les émissions carboniques provinciales/fédérales, pour faciliter une transition équitable des combustibles fossiles à une économie durable.

Pour faire face aux coûts croissants des changements climatiques et les atténuer, le Canada doit rapidement mettre un terme à sa dépendance aux combustibles fossiles, amorçant un virage vers une économie propre et durable. Afin de réduire, dans toute la mesure du possible, les risques potentiels d'une transformation aussi dramatique sur les travailleurs et les collectivités et de maximiser les

avantages concurrentiels, il lui faut un plan de transition équitable exhaustif qui pourrait comprendre, sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- Affecter 250 millions de dollars sur cinq ans à la création d'une stratégie nationale de décarbonation, en concertation avec des représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, les gouvernements des provinces et territoires et les syndicats. Cette stratégie fera de la réduction des émissions de gaz à effet de serre une priorité, conformément aux engagements du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris. Cinq cents millions de dollars supplémentaires devraient être affectés à un transfert pour une transition équitable afin d'aider les gouvernements des provinces et territoires à mettre en œuvre leurs propres politiques de transition équitable (p. ex. pour le maintien de mesures de soutien au revenu, le recyclage et l'orientation professionnelle des travailleurs mis à pied).
- Établir un nouveau Fonds de formation stratégique (1 milliard de dollars par an) pour renforcer et diversifier la main-d'œuvre dans les principaux secteurs décarbonés cernés comme prioritaires dans le cadre du processus de consultation sur la stratégie nationale de décarbonation. Ce fonds améliorera la compétitivité du Canada, assurant la disponibilité de travailleurs qualifiés pour les emplois durables du futur.
- Établir un fonds de transformation des infrastructures durables (de 6 milliards de dollars sur trois ans, financé en partie par les recettes de la taxe fédérale sur le carbone) afin de procurer des ressources à d'ambitieux projets d'amélioration de la compétitivité liés à l'expansion des transports en commun (y compris à une liaison ferroviaire à grande vitesse), à l'électricité propre et aux infrastructures sans émission (l'objectif étant de supplanter les moteurs à combustion interne), à la réduction des déchets, aux rénovations et à l'utilisation de l'énergie géothermique.

Recommandation 4 : Mettre sur pied un fonds d'adaptation à l'intention des travailleurs et des industries négativement touchés par les droits de douane américains, lequel serait financé en partie par des tarifs compensateurs appliqués aux importations américaines.

La renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) avec les États-Unis et le Mexique s'est trouvée compromise par les tactiques d'intimidation de notre voisin du Sud, y compris l'imposition de tarifs douaniers aux effets dommageables sur d'importantes exportations canadiennes telles que l'acier, l'aluminium, le papier journal et, éventuellement, les voitures et leurs pièces. Bien que l'économie ait jusqu'ici absorbé ces chocs, la compétitivité du Canada et l'emploi au pays pourraient pâtir, à long terme, des actions imprévisibles de l'administration Trump.

À court terme, le Canada devrait affecter 100 millions de dollars à un nouveau fonds d'adaptation à l'intention des travailleurs, des industries et des collectivités qui font les frais des tarifs américains. À plus long terme, le gouvernement doit s'engager de façon constructive dans des discussions avec la société civile quant à la façon de remplacer l'ALENA et d'autres accords de libre-échange similaires par un nouveau modèle de traité d'investissement et de commerce et processus de négociation plus juste et plus viable.

Recommandation 5 : Investir dans des programmes nationaux qui amélioreront les services publics et les rendront plus abordables, comme l'assurance-médicaments et la garde d'enfants.

Il apparaît clairement que les investissements dans les services publics créent des emplois et procurent des améliorations tangibles à tous les Canadiens. Pourtant, en tant que pays, nous n'investissons pas suffisamment dans les soins de santé, la garde des enfants, les soins aux aînés, l'éducation et le logement abordable.

Nous savons également que la nature changeante du marché du travail du Canada fait en sorte que les travailleurs sont plus nombreux à occuper des emplois précaires, se trouvant confrontés à l'instabilité de l'emploi et à l'insécurité économique. Pourtant, nous n'en faisons pas assez pour appuyer ces travailleurs.

Nous proposons une expansion majeure des services publics et des programmes de soutien fédéraux, plus précisément dans les domaines suivants :

Soins de santé : Accroître les transferts aux provinces et aux territoires en matière de santé. S'engager à conclure un nouvel Accord sur la santé prévoyant un transfert canadien en matière de santé qui augmentera de 5,2 % par année. Affecter 7 milliards de dollars par année à la création, au Canada, d'un régime d'assurance-médicaments universel à payeur unique qui procurera aux Canadiens des économies directes de 11,5 milliards de dollars dans l'ensemble de l'économie. Mettre en œuvre un programme de santé mentale en appliquant les principes et critères de la *Loi canadienne sur la santé* (LCS).

Garde d'enfants : La plupart des pays comme le nôtre consacrent au moins 1 % de leur PIB à la garde d'enfants, comparativement à 0,3 % seulement dans le cas du Canada. Le gouvernement fédéral gagnerait à accroître le financement de la garde d'enfants de 1 milliard de dollars par année, jusqu'à atteindre 1 % de son PIB. Ce financement devrait aller directement aux fournisseurs publics et sans but lucratif, de façon à réduire les frais de garde pour les parents.

Soins à domicile et soins de longue durée : Affecter aux soins à domicile un total ciblé de 2 % du PIB en fonction des principes et des critères établis dans la LCS. Investir 1,65 milliard de dollars par an dans les soins de longue durée et les soins en établissement.

Réduction de la pauvreté : Fixer un objectif pour réduire de 50 % en trois ans le taux de pauvreté au Canada par rapport au niveau de 2015. Introduire un transfert annuel de 4 milliards de dollars aux provinces et territoires pour augmenter les prestations d'aide sociale et atteindre des objectifs clairs de réduction de la pauvreté. Accroître les transferts directs aux familles à faible revenu, dont un nouveau « dividende-dignité », pour réduire du quart la pauvreté chez les enfants et de 10 % la pauvreté chez les adultes. Augmenter de 1 000 \$ la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés en couple et célibataires. Porter à 50 % le taux de remplacement du Régime de pensions du Canada et hausser l'exemption de revenu pour le SRG, de façon à réduire de 40 % le taux de pauvreté chez les aînés.

Soutien aux travailleurs : Fixer les conditions d'admissibilité universelles à l'assurance-emploi à 360 heures de travail, pour donner des chances égales aux travailleurs précaires. Fixer un plancher minimal de prestations pour tous les chômeurs, et non uniquement pour ceux qui ont des enfants. Délivrer des permis de travail ouverts pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires et permettre aux migrants d'obtenir des prestations parentales. Appuyer les immigrants en élargissant

l'accès à la formation et à la reconnaissance professionnelle et assurer une voie vers la citoyenneté pour les travailleurs immigrants les plus marginalisés.

Logement : Effectuer un investissement ponctuel d'un milliard de dollars en immobilisations pour réparer et remettre à niveau des logements sociaux existants. Affecter 1,5 milliard de dollars par an à une Allocation canadienne pour le logement qui aidera les ménages à faible revenu à payer leur loyer.

Conclusion

Le CCPA croit fermement que l'adoption de ces mesures prioritaires dans le budget fédéral à venir améliorerait la compétitivité du Canada, enrichirait et stabiliserait les recettes fédérales et permettrait de remédier de façon significative aux inégalités en matière de disponibilité des occasions d'emploi et des services publics au sein de la population diversifiée du Canada. Étant donné l'incertitude actuelle dans la relation commerciale entre le Canada et les États-Unis, tout particulièrement, il est essentiel d'établir de nouveaux débouchés pour la viabilité, la croissance économique et celle de l'emploi dans les secteurs abordés dans le présent mémoire.

Remarques

¹ Le Budget fédéral alternatif 2019 sera accessible au www.policyalternatives.ca en septembre 2019.